

Le Conseil Municipal de la Commune du Thou s'est réuni le 28 avril 2016 à 20h30 à la mairie, après convocation légale,

Sous la présidence de M. Christian Brunier, maire,

Présents : BERNARD Michel, BALLANGER Danielle, QUINCONNEAU Didier, BROSSARD Anne, DESFOUGERES Christine, LEGROS Catherine, ROUFFIGNAC Mickaël, RUESCAS Flora, ROUILLON Laurent, PINEAU Nathalie, CHARPENTIER Marc, LOUIS Joël, SALACRUCH Françoise, PORTMANN Christiane, ROBLIN Benoît.

Absents excusés : HERAUT Patrick (pouvoir à BRUNIER Christian), FENIOUX Marjorie, PENIN Benjamin.

Secrétaire de séance : BERNARD Michel.

Date de convocation : 14 avril 2016

ORDRE DU JOUR

Le compte rendu de la réunion du 10 mars 2016 est approuvé.

Décision modificative : Création d'une opération budgétaire

Le Maire indique qu'un permis de construire a été accordé pour une habitation sise au lieu – dit « Fief de Fondouce ».

Une extension de 491 mètres linéaires du réseau public d'électricité doit être réalisée.

Le SDEER prend 300m à sa charge ; la contribution de la commune porte sur les 191 mètres restants pour un montant de 7 180.23 € TTC

Les crédits budgétaires n'étant pas prévus, le Maire propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement Dépenses

Opération 473 Art. 21534	7 181 €
Opération 468 Art. 2151	- 7 181 €

Le Conseil accepte.

Subvention exceptionnelle

L'association « Thou's dehors » sollicite une subvention de 200€ pour l'organisation du rallye vélo 2016.

Vu l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales et après examen des données financières de l'association, le Maire propose d'octroyer à titre exceptionnel une subvention.

Le Conseil accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 €.

Emprunt 2016

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différents organismes bancaires consultés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un emprunt de 370 000 € auprès du Crédit Mutuel Océan destiné à financer les investissements de 2016, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant du capital emprunté : 370 000 €
 - Duré de l'amortissement en année : 15 ans
 - Type d'amortissement : échéances constantes
 - Taux d'intérêt : 1.93% fixe
 - Périodicité : Annuelle
 - Frais de dossier : 370 €
 - Utilisation des fonds : par tranche de 25% minimum du montant du prêt dans un délai de 6 mois à compter de la date de proposition
- Autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents nécessaires à la gestion du contrat d'emprunt.

Indemnités du Maire

Le Maire expose que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonctions fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du Code général des collectivités locales. Toutefois, pour les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-23 et suivants ;

Considérant que la population légale communale est de 1890 habitants au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la demande du Maire en date du 28 avril 2016 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonctions inférieures au barème ci-dessous :

<u>Population (habitants)</u>	<u>taux de l'indice 1015</u>
De 1 000 à 3 499	43%

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonction versées à un taux inférieur au taux maximal de 43% étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016,

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités pour l'exercice effectif de maire comme suit :

- 32.5% de l'indice 1015.

Indemnités des Adjointes au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune du Thou en date du 24 avril 2014 fixant les indemnités de fonctions des adjoints au maire,

Vu la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune du Thou en date du 28 avril 2016 fixant les indemnités de fonctions du maire à un montant inférieur au barème,

Considérant que la population légale de la commune du Thou est de 1890 habitants au 1^{er} janvier 2016,

Considérant l'article L2123-24 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide de fixer les indemnités de fonctions des adjoints au maire comme suit :

<u>Population (habitants)</u>	<u>Taux de l'indice 1015</u>
De 1000 à 3499	11% (taux maximum : 16.5%)

Création d'un chemin piétonnier entre Charmeneuil et Cigogne : prix d'acquisition et autorisation de signature des actes

Le Maire rappelle le projet d'acquisition de terrains pour la création d'un cheminement piéton entre Charmeneuil et Cigogne.

Après bornage, la surface à acheter est de 1 079 m².

Le prix d'acquisition est proposé à 10€/m² (soit un total de 10 790 €).

Le Conseil Municipal :

- Accepte le prix d'achat à 10€/m² soit 10 790€ pour la surface totale ;
- Autorise le Maire à signer les actes notariés et tous documents relatifs à cette affaire.

Classement de voiries dans le domaine public communal

Considérant que les caractéristiques de certaines voies communales du domaine privé et de lotissements les rendent assimilables à la voirie communale d'utilité publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale,

Par conséquent, il convient de classer les voies suivantes dans la voirie publique communale :

- Rue des Hironnelles, ZM 224, 194 mètres linéaires (ml)
- Rue des Hironnelles, ZM 225, 2 ml
- Impasse des Mésanges, AB 119, 65 ml
- Rue des Haies Vives, AA 181, 252 ml
- Rue des Palisses, AA 181, 26 ml
- Rue des haies Vives, AA 168, 3 ml
- Allée du Foirail, AB 210 et AB 196, 74 ml
- Rue des Peupliers, ZD 337 et ZD 338, 135 ml
- Rue des Noyers, ZD 383 et ZD 401, 98 ml
- Rue des Marronniers, ZD 383 et ZD 401, 160 ml
- Rue des Prunus, ZD 298 et ZD 394, 238 ml
- Soit un total de 1 247 ml.

Le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L141-3 du Code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal:

- Décide de procéder au classement dans la voirie communale des voies ci-dessus mentionnées ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour lancer les démarches et les formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à mi-temps et modification du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 28 avril 2016,

Considérant la nécessité d'augmenter la durée du temps de travail d'un agent administratif, le Maire propose la création du poste suivant à compter du 1^{er} mai 2016 :

Filière administrative :

1 adjoint administratif 2^{ème} classe 17h50

Il propose la suppression du poste suivant à compter du 1^{er} mai 2016 :

Filière administrative :

1 adjoint administratif 2^{ème} classe 13h50

Le Conseil Municipal :

- Accepte les propositions ci-dessus exposées.

Les crédits seront prévus au budget 2016.

Au 1^{er} mai 2016, le tableau des effectifs sera le suivant :

Filière administrative :

1 rédacteur principal 1^{ère} classe Temps complet

2 adjoints administratifs 1^{ère} classe Temps complet

1 adjoint administratif 2^{ème} classe 17h50

Filière technique :

1 agent de maîtrise Temps complet

1 adjoint technique principal 2^{ème} classe Temps complet

4 adjoints techniques 2^{ème} classe Temps complet

Filière culturelle :

1 adjoint du patrimoine 1^{ère} classe 31h00

Comptes rendus des commissions

Enfance

Le Conseil municipal d'enfants met en place, en partenariat avec la bibliothèque municipale, un prix des jeunes lecteurs.

Projet « une naissance, un arbre » : le Conseil autorise les plantations sur un terrain entre les écoles et le terrain de football. Budget annuel : 500 €.

Environnement

Samedi 7 mai : paillage et mise en œuvre de protections pour les plantations à Charemeneuil. Les usagers proches du projet.

Voirie

Travaux de pluvial à La Preuille : un nouveau devis sera demandé.

Travaux chemin de la roue : considérant que le réseau pluvial doit être repris, un nouveau devis sera demandé à Atlanroute.

Animation

Exposition artistique : 21 et 22 mai salle des fêtes.

Informations diverses

Carrière communale

Prévoir la mise en place de box pour le stockage des matériaux.

Personnel

Considérant le surcroît de travail au service technique, le Maire propose le recrutement d'un agent au service technique dans le cadre d'un contrat d'aide à l'emploi (CAE).

Prise en charge : 80% sur 20h00. Nombre d'heures hebdomadaires proposées : 30h00 à compter du 17 mai 2016.

Le Conseil accepte.

Tour cycliste professionnel du Poitou-Charentes

Traversera la commune le 23 août 2016.

Prévoir 28 signaleurs. A suivre.

Communauté de communes Aunis Sud

Difficulté pour élaborer le budget primitif 2016. Trouver 1 million d'€ (soit 10% du budget). Une hausse d'environ 3% de la fiscalité est prévue. Le financement des spectacles scolaires est terminé.

Pôle métropolitain

Projet toujours à l'étude notamment en ce qui concerne la scolarité.

Association « Thou's dehors »

Flora Ruescas informe qu'une marche est organisée pour participer au financement d'une école à Madagascar le 26 juin 2016.

Fin de réunion : 22h45